

Création
d'une place publique
au Guichet, et emplacement
futur pour les Bees.

dans la déclaration de M. Allinet.
Lecteur est faite de la lettre de M. Rabier, de nos
N° 59, à Paris, propriété
de M. Louis Blanc, N° 59, à Paris, propriété
destinée à la création d'une
place publique au Guichet, et emplacements
futurs pour les Bees, contenant les conditions
acceptées d'un commun accord, entre lui et la
Commune.

Le Conseil décide :

1. Le payement du prix d'acquisition au
lieu, après les formalités de purge, avec faculté de
payer par anticipation à toute époque.
2. D'accepter le taux de 5%, comme intérêt
à compter du 1^{er} Janvier 1923
3. De faire recevoir, par la Commune d'usage, par
M. Pinon, notaire à Orsay : toutefois M. Rabier
a obtenu la faculté de produire son acte en second
au Conseil et d'exiger que le Maire engage de
procéder avec l'Administration des Postes
avant de prendre une décision à ce sujet.

Bureau
de Poste.

Orsay

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le
Directeur de la Compagnie pour l'Éclairage
des Villes 16, Avenue Foch, à Paris, en date
du 27 Octobre dernier, relative à l'éclairage
public.

Le Conseil, après délibération.

Vote l'allumage automatique et l'éclairage
de tous les jours.

Certains becs aux entrées des gares, resteront allu-
més toute la nuit.

Le nombre et l'emplacement de ces becs, se-
ront désignés par la Commission d'éclairage

Les fonds nécessaires seront pris sur les
crédits d'entretien et de dépenses imprévues.

Inhumation
des Blessés de
Guerre.

Il est décidé que les soldats de la Guerre
1914-1918, atteints de blessures ou de maladies
ne pourront être inhumés dans le cimetière,
cet endroit spécial réservé aux militaires,
s'ils ne remplissent ces deux conditions :
1. Être domicilié à Orsay, le jour de l'ar-
mistice, 11 Novembre 1918.

Bureau du
Percepteur.

2^e Réformé 100 p/o au 1^{er} Janvier 1923.
Est adoptée la proposition de M. le Percepteur
pour le paiement, par lui, d'une lampe
électrique, à raison de deux heures par jour,
en moyenne, en hiver, à raison de 0^h40 l'heure
à partir du 1^{er} Novembre 1922.

Indemnités
de Chauffage.

Le Conseil décide que le Secrétaire de la Mairie, et
le Garde-Champêtre recevront annuellement une
indemnité de chauffage en nature, de chacun
1500 kilos de charbon.

Que la Directrice de l'École de Filles, recevra
une indemnité annuelle de chauffage, de 60^{fr}.
Les décisions auront leur effet, à partir du
1^{er} Novembre 1922.

Fête
du 11 Novembre.

Le Conseil décide de faire une démonstration
au Cimetière, à l'occasion de l'anniversaire
de l'armistice le 11 Novembre 1922.

Toutes les sociétés locales y seront invitées.
Le rendez-vous, à la Mairie, est fixé à 9^h 1/2 du
matin.

Diverses communications.

Acte est donné à M. le Maire, pour les
diverses communications qu'il a faites au Conseil
M^{me} Maurice née Madeleine Lutin, à Orsay, le
11 Août 1897, domiciliée Rue de Paris N°40,
étant à son deuxième enfant, sans ressources,
ayant son domicile de secours, à Orsay,
admise en 1^{re} partie.

Assistance
aux femmes en couches

M^{me} Guigou née Marie-Eugène Faure, à Paris
15^e arrondissement, le 27 Décembre 1897, do-
miliée Rue Archange N°5, étant à son 2^e
enfant, sans ressources, ayant son domicile
de secours, à Orsay, admise en 1^{re} partie.

Luc. Roue Courtin D. Dur A. Voluy
E. Galant L. Trimmer J. Dolac [Signature]

Session de Novembre 1922.

Convocation.

Du lundi 13 Novembre 1922.
Convocation du Conseil municipal, pour le Samedi
18 Novembre, à la Mairie, à 8 h. du soir, pour la
tenue de la session de Novembre.

Maire.
Le Maire.

Le 18 novembre, à 8 heures et demie du soir, les membres composant le Conseil municipal d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Boyne, Maire.

Étaient présents: M. Boyne, Maire, Freux, Demou
Lichoux, Courtin, Galand, Dolais, Colin.

Étaient absents: M. M. Charton, Segros, Comuret
Grégoire excusés. M. M. Buisson, Eltier, Pouvé
et M. M. Evande et Lomé d'écidés.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Dolais, lequel
fait lecture du procès verbal de la dernière séance,
qui est adopté sans observations.

En la loi, sur l'organisation municipale par
l'article 61, que le Conseil municipal dresse
chaque année, une liste contenant un nombre
de noms, double de celui des Répartiteurs à
nommer. Sont proposés à l'unanimité.
Citulaires

De la commune. M. M. Leroix Marchand
de chaussures, Olivier propriétaire, Génétain
propriétaire, Freux propriétaire, Galand
maçon, Guillede Charpentier.

Hors la Commune. M. M. Lambert, fermier à La
Laiseau, Hue-Faul, fermier à Gif, Sa porte cult.
tivateur à Villejust, Guillemin Léopold, rentier
à La Laiseau.

Propositions
pour les Répartiteurs

Suppléants.

De la commune. M. M. Bouffary, Rentier, Dilain Prosper, cultivateur, Peltier Athanase Rentier, La postolle propriétaire, Duvaux cultivateur, Trévost René, cultivateur.

Hors la Commune. M. M. Meslé, cultivateur à Saint-Jean de Beauregard, Duqué Louis, cultivateur à Bures, Hardin, cultivateur à Villebon, Noël cultivateur à Bures.

Service médical gratuit.

Le Conseil approuve les changements apportés par la Commission d'Assistance, à la liste du service médical gratuit de 1922.

Ajoutés.

A retrancher.

M^{me} Grangiers 65 ans
Robert Jean 10 ans
Robert Marcelle 2 ans

2 enfants Davorez
Gaspard Charlotte
Langlois Evon
M^{me} Oreal
Enfant Poirier
Enfant Strum
E. Houllé Pierre

Cote la somme de 800^f, pour les frais de la médecine gratuite, et 50^f, pour les petites opérations chirurgicales.

Apprentissage gratuit.

M. le Maire rappelle au Conseil, qu'aux termes de l'article 7, du testament de M. Archangé, le Conseil doit émettre un vote, pour la désignation d'enfants de familles pauvres, à admettre à l'apprentissage gratuit.

Le conseil après avoir entendu la lecture dudit article, en vertu duquel une somme de 125^f est destinée à payer, chaque année, l'apprentissage d'une jeune fille, et d'une somme de 200^f, tous les deux ans, pour payer l'apprentissage d'un garçon.

Sur la liste des inscriptions reçues et portant les noms de : Garon :

Grenadier Daniel, né le 12 février 1909, à Orsay

Fille

Robert Jeannine née le 12 Août 1909, à Orsay.

Vote: —

Garçon

Fille

Grenadier Daniel Ervin Robert Jeannine — 8 voix
Grenadier Daniel est Robert Jeannine est désignée
désigné, à l'unanimité à l'unanimité, pour
pour l'appren - l'apprentissage gratuit
lissage gratuit

Nomination des
délégués pour la
Révision de la liste
électorale -

Conformément à la loi en vigueur, le
Conseil nomme M. Frécheux Léon, pour
faire partie de la Commission chargée de
dresser la liste électorale pour 1923, et
M. N. Grégoire Fern et Leroux François,
membres de la commission chargée de
juger les réclamations qui pourraient
se produire.

Budget
de 1923

Le Conseil persiste dans ses décisions précé-
dentes, et laisse à l'autorité supérieure,
la responsabilité de prélever d'office,
sur le Budget de 1923, le montant
de la dépense de l'indemnité de resi-
dence, au personnel enseignant, in-
combe expressément à l'Etat.

laquelle présente
le caractère d'impôts
municipaux de traitement

Case
sur les chiens

À dater du 1^{er} Janvier 1921, la taxe
municipale sur les chiens, instituée
par la loi du 2 Mai 1855, pourra, dans
chaque Commune, être fixée dans les
limites des Maxima.

Considérant qu'en raison de l'augmen-
tation constante, des dépenses communa-
les, il y a lieu de créer des ressources
correspondantes à celles-ci.

Délibère:

- L'impôt sur les chiens, est ainsi fixé en 1923.
- 1^{re} catégorie Chien d'agrément ----- 10^f "
- 2^e — Chien de chasse ----- 10^f "
- 3^e — Chien de Garde ----- 3^f "

Vacances scolaires

Il est fait lecture de l'arrêté ministériel en date du 17 juillet 1922, modifiant l'art. 21 de l'arrêté du 18 janvier 1887, portant règlement modèle des Ecoles primaires. (Vacances scolaires)

Le Conseil.

En vue de faciliter une fréquentation régulière des classes, tout en assurant une organisation rationnelle du travail, pendant l'année scolaire 1922-1923.

Décide:

Les 6 jours de vacances, prévus par l'art. 21, auront lieu comme il suit;

Les 26, 27, 29 et 30 Décembre 1922, et le 2 Janvier 1923.

Le lendemain de la fête du couronnement de la Nativité en 1923.

Le Conseil décide d'allouer 10^t d'ébrennes, au facteur qui dessert la Mairie; cette somme sera mandatée sur le crédit des dépenses imprévues du Budget primitif en cours.

M. le Maire fait observer au Conseil, que le compteur principal à Gaz, placé dans les sous-sol de la Mairie, est hors d'usage, et qu'il y a lieu de le remplacer.

Le Conseil est d'avis de voter la somme de 300^t à mandater, sauf approbation de M. le Préfet, sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M. le Maire dépose sur le Bureau, la lettre de M. le Directeur de la C^{ie} pour l'éclairage des Villes, en date du 7 Novembre présent mois, et énonçant les conditions formulées par ladite Compagnie, pour permettre l'éclairage public dans la Ville.

Le Conseil.

Considérant qu'il y a urgence pour les habitants à ce que l'éclairage public fonctionne d'une façon rationnelle.

Décide d'accepter, dans tout son ensemble,

Ébrennes du facteur

Compteur à Gaz

Gaz

Electricité
à Ezère

les conditions imposées par ladite Compagnie.
M. le Maire donne lecture au Conseil, de la
lettre de M. le Maire de Palaiseau, en date du
17 Novembre, présent mois, et lui communique
le plan, au sujet de l'installation électrique
à Ezère.

Le Conseil, après discussion.

Considérant que le prix de revient des Kilomètres
est exagéré,

Que la partie qui intéresse la Commune
d'Orsay, la Rue de Ezère, est peu peuplée
et que la dépense est excessive.

Décide de ne pas donner un avis favor-
able à l'exécution dudit projet.

Fait et délibéré, en séance, à la Mairie d'Orsay,
les jour, mois et an sus-dits.

René Coutin A. Lohy E. Galand
J. Dolac *Sec* *à Orsay*

Séance du 17 Décembre
1922.

Convocations.

Du mercredi, 13 Décembre 1922.

Convocation du Conseil municipal, pour le
Dimanche 17 Décembre 1922, à 9 h^{1/2} du soir,
à la Mairie, pour délibérer sur les affaires
portées à l'ordre du jour.

Le Maire
René Coutin

En un mil neuf cent vingt deux, le
Dimanche 17 Décembre, à 9 heures ^{1/2}
du soir, à la Mairie, les Membres composant
le Conseil municipal d'Orsay, se sont réunis
sous la présidence de M. Soire, Maire, pour
délibérer sur les affaires portées à l'ordre
du jour.

Étaient présents M. M. Forne, Maire, Grégoire, Leroux
Erichoux, Courtin, Grouvé, Galand, Dolais, Colin.
Étaient absents: M. M. Charton Égros Adjoint, Dresse
et Comar excusés; M. M. V. Buisson, Feltier. Membres
décédés M. M. Lescande et Formé.

Le Conseil a élu pour Secrétaire M. Dolais, qui
donne lecture du procès-verbal de la précédente sé-
ance, lequel est adopté sans observations.

Indemnité

Secture est faite au Conseil, d'un arrêté de
M. le Préfet, en date du 14 Décembre 1922 relatif à l'indem-
nité de résidence payée aux Instituteurs et
Institutrices par les Communes, établi par
la loi du 28 Octobre 1919.

Le Conseil, en raison de la nouvelle mise en
deuvre, rectifie les propositions du Budget
de 1923 et porte en conséquence le crédit «
Indemnité de résidence au personnel ensei-
gnant de 550⁺ à 8400⁺ et vote une imposition
extraordinaire de 18 cent. 22

* à laquelle il ne se
voient que contraint
et forcé.

Proteste à nouveau contre cette obligation, et
dit que cette indemnité doit être supportée
par le Budget de l'Etat.

Classement

Le Conseil

Considérant que le sentier reliant le chemin
des Haies, à la des Haies (n° 20) à la Rue des 3 Femmes.
vicinal ordinaire N° 4, est d'une utilité
incontestable. Que ce sentier reçoit une cir-
culation publique depuis plus de 30 ans.

Qu'il y a lieu de reconnaître ledit sentier
pour faire bénéficier la Commune des avan-
tages conférés par la loi du 20 Août 1881, sur
les chemins vicinaux.

Délibère

La reconnaissance du sentier ci-dessus indi-
qué qui sera nommé « Sentier des 3 Femmes
et portera le N° 21

Décide que sa largeur sera uniformément
de 1 mètre, même dans la portion voisine
de la Rue des 3 Femmes, où les clôtures opposées

sont placées à 5^m de distance l'une de l'autre
Charge l'Agent Doyen d'établir le dossier à
soumettre à l'enquête.

Postes

M. le Maire communique au Conseil une
pétition de l'Union amicale des commerçants
et Industriels d'Orsay, et ~~une~~ la lettre de M. le
Préfet en date du 28 Novembre dernier.

Après avoir pris connaissance de ces pièces,

Le Conseil décide que le matin, la tournée
du Facteur se fasse dans l'ordre suivant,
Sortie de la Rue de Paris, à la Rue Journef,
Rue Bournef, Place de la Mairie, Rue Verrier,
Rue Archangé, Place de la République, Rue de
Paris, Chemin des Haies, Rue des 3 Femmes.

Trains postes.

Le Conseil demande à l'Administration
1: Que le train-poste du matin, parvienne
à Orsay, à 6^h 10, comme avant la guerre.
2: Que le train poste qui part actuelle-
ment d'Orsay, à 2^h 33 soit reporté à 16^h.
Ces changements horaires donneraient satis-
faction à la population.

Emplacement
du Marché -

Le Conseil est d'avis d'inviter M. Carême,
Voyer communal, de faire un devis pour
la totalité de l'avenue Tech, et d'établir
un caniveau le long de la pelouse située
sur la place de la Mairie.

Entièrement
des Bouses et immondices.

M. le Maire fait part au Conseil, qu'il a
passé un marché de gré à gré, avec
M. Gabriel, Entrepreneur à Orsay, pour
l'entièrement des ordures ménagères et non
industrielles, et herbes provenant du netto-
yage des trottoirs, à faire en 1923, pour
la somme de 6200^{fr}.

Le Conseil l'approuve dans tout son en-
semble, et invite M. le Maire, à le soumettre
à l'approbation de Monsieur le Préfet.

En raison des circonstances actuelles,
et de la hausse continue du prix des ma-
tières et des fournitures, l'Entrepreneur
ne peut pas s'engager au delà d'une année

La municipalité se trouve donc dans l'impossibilité de procéder à une adjudication.

Mémoire Jouvet.

Le Conseil approuve le mémoire Jouvet, de dépense provenant de l'entretien du Cimetière, et s'élevant à la somme de 380^f, qui sera prélevée, sur l'approbation préfectorale, sur les disponibilités budgétaires terrains Collines de l'exercice 1922.

terrains Collines

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, l'autorise à faire le nécessaire, pour acquérir, au nom de la Commune, le terrain Collines, situé Rue de Versailles, moyennant la somme de 8.700^f, destiné à la création d'une place publique.

Cimetière

Les Membres des Commissions des chemins et des travaux, se réuniront à la Mairie, afin de s'entendre avec M. Jouvet fossoyeur, pour l'entretien du Cimetière.

Bénéficiaire du legs Sarrat

M. le Maire expose au Conseil, qu'aux termes du testament de M^{me} veuve Sarrat, née Marie Adeline Pelletier, cette assemblée doit émettre un vote, pour la désignation d'une femme veuve, âgée d'au moins cinquante ans, la plus pauvre, et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une rente de 830^f.

Après lecture de la liste d'inscription, comprenant neuf noms de personnes, il est procédé à un vote qui a donné les résultats suivants:

- 1^{er} M. Grossard - - - - - 6 voix
 - 2^e Secourte - - - - - 2 -
 - 3^e Le Moullec - - - - - 1 -
- M^{me} N^o 1 Grossard, née le 26 septembre, 1848, à Massy (S.-O.) domiciliée Rue de Versailles N^o 4, est désignée, pour une année, comme bénéficiaire du legs Sarrat.

Marché de gré à gré. Cuel.

Le Conseil approuve le Marché de gré à gré, que M. le Maire a passé avec M. Gilbert Cuel, Travaux d'art, Route de Versailles, 39, à Billancourt Seine, pour la fourniture de stèles destinées à être placées sur les tombes des soldats, morts pour la France, et s'élevant à la somme de 2.900^f.

Section de famille M. le Maire présente au Conseil des demandes de jeunes gens, de la classe 1923, qui ont l'intention de réclamer l'allocation journalière, à titre de section de famille.

Verheyden René Eugène Charles classe 1923. Sa mère abandonnée par son mari, depuis plus de dix ans, ayant un salaire peu élevé, sans ressources. avis favorable.

E. Houllé Marcel classe 1923. Sa mère veuve, infirme ne peut travailler. Sans ressources personnelles. avis favorable.

E. Houllé André Lucien classe 1923. Engagé volontaire au 1^{er} Régiment étranger à Sidi Bel Abbès Algérie. Sa femme sans ressources, ayant un salaire peu élevé. avis favorable.

Assistance aux femmes en couches M^{me} Gellotie née Harot et son 2^e enfant, ressources suffisantes. Demande rejetée.

M^{me} Bonnet née Godicaut et son 2^e enfant ressources suffisantes. Demande rejetée.

Assistance aux Vieillards. Friedhonnelle Charles âgée de 79 ans, ne pouvant plus travailler. Sollicite son admission à l'assistance aux vieillards, au lieu de son hospitalisation à l'Asile des Petits-Frères, admise en 2^e partie.

M^{me} E. Houllé née Languy âgée de 52 ans infirme, ne pouvant se livrer à aucun travail, sans ressources. Chacun de ses trois enfants lui alloue une somme de 5^{fr} par mois. Admise en 1^{re} partie.

M^{me} Jacquemoin née Pigeot âgée de 70 ans, ne pouvant se livrer régulièrement à un travail sans ressources personnelles, domiciliée Rue de Ezère 22. Admise en 1^{re} partie.

Dhuys Louis François né le 16 Août 1852. Demande ajournée, renseignements incomplets. Ont signé les Membres présents.

M. le Maire
E. Galant
G. Dolé
Lebrucher
A. Colin

477

Session de Février 1923

Convocation -

Le Mardi 30 Janvier 1923.

Convocation du Conseil municipal, pour le Dimanche 4 février, à la Mairie, à 2 heures $\frac{1}{2}$, à l'effet de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.

E. Roue

L'an mil neuf cent vingt-trois, le Dimanche 4 février, à 2 heures $\frac{1}{2}$ du soir, le Conseil municipal d'Orsay, régulièrement convoqué, s'est assemblé dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Evrard, Maire, pour la session de février.

Étaient présents: M. M. Evrard, maire, Chartier, Egros Adjoint, Dreux, Grégoire, Comar, Seroux, Licheux, Curtin, Feltier, Galand, Dolais, Colin.

Étaient absents: M. M. Grouvé et Buisson.

Membres décédés: M. M. Escande et Formé.

M. Dolais a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Marché Machette Le Conseil approuve le Marché de gré à gré, que M. le Maire a passé avec la Maison Machette 79, Boulevard Saint Germain, à Paris, pour la fourniture des livres et fournitures classiques aux Ecoles communales d'Orsay, pendant l'année 1923. et en raison de la variation continuelle des prix, sollicite une dispense d'adjudication.

Désignation Le Conseil décide que la désignation de la Posière Posière, aura lieu le Dimanche 4 Mars, à 2 heures.

Mémoire Jouve

Le conseil approuve le mémoire Jouve, dépenses provenant de l'entretien du Cimetière, et s'élevant à la somme de 162^{fr}, qui sera prélevée, sans approbation préfectorale, sur les disponibilités budgétaires de l'exercice 1923.

Achat de nécról

Achat de nécról, pour une somme de 400^{fr}, et devant servir à la destruction des herbes des allées du Cimetière, est autorisé: ladite somme sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1923.

Cantonniers

La création d'un troisième poste de cantonnier de la voirie urbaine, est ajournée.

Mémoire Gabriel

Le Conseil approuve le mémoire Gabriel. En ce qui concerne de travaux publics, à Orsay, dépenses provenant de fournitures de sable déposé dans les rues, lors du verglas, années 1920, 1921, 1922, et s'élevant à 588^{fr}, ladite somme sera prélevée, après approbation préfectorale sur les disponibilités budgétaires de l'exercice 1923.

Concession Meignou

Écture est faite au Conseil et une lettre de M. Fouquet en date du 19 novembre 1922, par laquelle, au nom des héritiers Meignou, il abandonne la concession qui lui avait été concédée dans le nouveau Cimetière.

Avenue du Maréchal Foch

M. le Maire dépose au Bureau le plan et les pièces y annexées, du réchargement des bordures et godonnage de l'Avenue Foch. Le conseil est d'avis d'ajourner la décision à prendre à ce sujet.

Bureau de poste

M. Colin, Architecte, est chargé d'établir un projet de construction d'un Bureau de poste. Le Conseil approuve l'arrêté pris par M. le Maire au sujet des lotissements, et l'invite à le faire exécuter dans toutes ses dispositions. †

Voie - Panneau

Après avoir pris connaissance des instructions de M. le Directeur des Postes, en date du 30^{er} déc. 1922, relatives à l'indication, au moyen de panneaux, pour les touristes et les étrangers, de la localité, et l'emplacement du Bureau

Classement des voies particulières et des lotissements dans la voirie publique

de poste, de la Gendarmerie, de la Mairie etc.

Le Conseil passe à l'ordre du jour.

Carrosses
les commerçants.

M. le Maire est invité à prendre un arrêté, par lequel les Commerçants seront tenus de conserver un passage d'un mètre, de largeur, de la terrasse devant leurs établissements à la voie publique.

Assistance
aux familles nombreuses.

M. le Maire expose que conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat, en date du 6 juillet 1917, Monsieur le Préfet lui a transmis le dossier d'Assistance aux familles nombreuses concernant le nommé Etienne père de 4 enfants, admis à Nozay Seine-et-Oise, et ayant son domicile à Orsay. Admis en 1^{ère} partie.

Assistance
aux femmes en couches.

M^{me} De Valence Marchand, domiciliée Rue Archangé N° 15^{bis} âgée de 35 ans, à son 3^{ème} enfant le mari, Entrepreneur de peinture, ayant une Bureau Rue Simon le Franc, N° 39, à Paris. En raison de la situation, demande reportée.

M^{me} Bourrel née Girard, domiciliée Rue de Versailles, âgée de 31 ans, Evénement qui de sans ressources, ayant son domicile de secours, à Orsay. Admis en 1^{ère} partie.

Assistance
aux Vieillards.

Monsieur Louis François domicilié Rue de Versailles N° 23, né le 16 Août 1852, à Nogent sur Seine et Oise, sans ressources personnelles, l'un de ses enfants s'engage à lui donner 5 francs par mois, ayant son domicile de secours à La Chapelle sur Seine et Oise. Admis en 2^{ème} partie.

Service médical
gratuit.

Le Conseil ratifie la décision prise par M. le Maire, pour l'Admission d'Office, à l'Assistance médicale gratuite, de M^{lle} Hellen Renée Boudon née le 8 juin 1903 et de Lucie Marie Boudon née le 20 Avril 1907, domiciliées à Orsay, depuis le 19 février 1920.

Soutien de famille.

M. le Maire présente au Conseil une demande d'un jeune homme, de la classe 1923, qui a l'intention de réclamer l'allocation journalière à titre de soutien de famille.

Gaspard Charles Pierre Classe 1923. Sa mère veuve

sans-pension, sans ressources personnelles, ayant ou avec
une enfant de 10 ans à élever, et très favorable.

Le Conseil décide que désormais les voies
particulières ou de lotissement ne pourront être rat-
tachées au réseau public, que si elles satisfont aux
conditions suivantes, et ceci, sous réserve de l'approbation
des projets de classement par l'autorité supérieure
1^{es} Les $\frac{2}{3}$ du nombre des propriétés, pour l'ensemble
d'une rue, devront être pourvus de Maisons d'habi-
tations en maçonnerie.

2^{es} Les voies à classer devront être pourvues d'égoût
de 0^m 30 de diamètre intérieur et d'un minimum
de bordures en grès de 0-16 de largeur et de
caniveaux pavés de 0-50 de largeur, la chaussée
étant pavée ou nouvellement empierrée et en
bon état, avec emploi de matériaux agréés par
la Municipalité.

Sous aucun prétexte, les voies en impasse
ne seront rattachées au réseau public.

Fait et délibéré en séance, à la Mairie d'Orsay,
les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire *Le Secrétaire* *Le Trésorier* *Le Conseiller*
M. Chassagnon M. Courtois
M. G. G. M. G. G. M. G. G.

Séance du 11 Mars 1923.

Convocation.

Le Mardi 27 février 1923.
Convocation du Conseil Municipal, pour le
Dimanche 11 Mars, à 9 heures, à la Mairie,
à l'effet de désigner la Nomenclature de 1923, et
délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire
M. Chassagnon

L'an mil neuf cent vingt-trois, le dimanche
14 Mars, à 2 heures du soir, le Conseil municipal
d'Orsay, s'est réuni, à la Mairie, lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de M. Sorne
Maire.

Présents M. M. Sorne, Maire, Charbon Legros Adjoint
Dreux, Gégère, Comar, Eroux, Richaut, Cour
tin, Altier, Couvè, Galand, Dolais, Colin.
Absents: M. M. Buisson et M. M. Escande et
Sorne décédés.

Le Conseil étant composé comme il est dit, et
assisté des personnes notables, qui couronnées à la
date du 27 février dernier, ont répondu à l'appel
de leur nom, et qui sont: M. M. André Docteur,
Baillet-Linière, Esfère Emile, Touffray, Fierrot
Guillemain Charles, Olivier, Genetrix, Feltier
Athanasie, Vilain Prosper.
Excusés M. M. Sapirida Curé, Simon Notaire.

Après avoir entendu la lecture de l'acte, du
testament de M. Archangé relatif à l'élection
de la 1^{re} Zosière.

Procède à l'élection de la 1^{re} Zosière de 1923.

Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages,
sont au nombre de 12.

1. - Richermy Germaine, née le 31 janvier 1897,
à St-Jean de Sauregard, domiciliée Rue de Saules.
2. - Duchesne Andrienne née le 18 Novembre 1900
à La Clay, domiciliée Rue Bourcier N° 1.
3. - Thont Eugénie née le 26 Septembre 1901, à Orsay
domiciliée au Guichet.
4. - Jouanneau V. Léonie née le 22 Octobre 1901 à Orsay
domiciliée Rue de Paris 65.
5. - Collinet Marguerite née le 16 juillet 1903, à
Salaiseau, domiciliée Rue de la Sacellerie.
6. - Benaise Marcelle, née le 21 Décembre 1903
à Orsay, domiciliée Rue de Paris 32.
7. - Jouvet Marie née le 26 janvier 1904 à Orsay
domiciliée Rue Archangé 19.

- 8. Faché Suzanne née le 26 janvier 1904, à Cray-la-Ville, Eure, domiciliée Rue de Lyons N° 14.
 - 9. Genet Cecilienne le 20 Mai 1904, à Orsay, domiciliée Rue de Paris N° 41
 - 10. Séguin Cécilienne le 1^{er} janvier 1905 à Orsay, domiciliée au Bois de Fricard.
 - 11. Ferracher Marguerite, née le 8 juillet 1905, à Charleville, Eure, domiciliée ^{pupille de la Nation} Avenue du Maréchal Foch
 - 12. Cormery fille Ferrer Indira née le 2 Mars 1907, à Paris 14^e domiciliée Rue de des Saules.
- Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants;

1^{er} tour 24 votants 2^{em} tour 3^{em} tour

Noms	Suffrages	Noms	Suffrages	Noms	Suffrages
Mlle Lucie Ferrer	18	/		/	
Mlle Geneviève	3				
Mlle Ferrer	2				
Mlle Collinet	1				

Mademoiselle Lucie Ferrer, ayant obtenu le plus grand nombre de voix est élue Mairie, pour l'année 1933, et la cérémonie de son couronnement, fixée au Dimanche 6 Mai prochain.

Et ont signé, les Conseillers et les Notables.

M. Roux M. Chiron M. Courcier M. Peltier
 M. Drey M. Galand M. Lebrun M. Colin
 M. Solin M. Fauffere M. Peltier M. Vilain
 M. André M. Peltier M. Peltier M. Peltier
 M. Peltier M. Peltier M. Peltier M. Peltier

Le conseil rentre en séance.

Sont présents M. M. Erme, Maire, Charton-Legros Adjoint,
Dreux, Grégoire, Comar, Leroux - Licheux - Courton,
Peltier - Juvé - Galand - Dolais - Colin.

Sont absents: M. Brisson et M. M. Escande et Formé
décédés.

M. Juvé est élu Secrétaire, il donne lecture du
procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté
sans observation.

M. le Maire dépose sur le Bureau, le dossier
relatif à la création d'une place publique au
Guichet, Commune d'Orsay.

En Conseil.

En toutes les pièces établies pour l'exécution
du projet.

Considérant qu'une place publique dans
cette agglomération d'habitants, qui tend
à augmenter de jour en jour, rendra de
réels services à la population.

Qui au cours de l'enquête aucune ré-
clamation n'a été formulée.

Décide d'en demander l'approbation
à Monsieur le Préfet.

Après la lecture faite d'un projet d'ar-
rêté concernant les terrasses des Commerçants
le Conseil est d'avis de l'approuver dans tout
son ensemble, et d'inviter M. le Maire d'en
assurer l'exécution.

Il est fait lecture des propositions faites
à la Commune, par M. Revoux, Esqui-
fules Courmont N° 1. à Ezy, concessionnaire
du Marché.

Le Conseil prend les décisions suivantes,
qui sont acceptées par M. Revoux.

Celui-ci est autorisé à construire un hangar
sur la place des Ecoles, à l'endroit qui lui sera
indiqué, pour lui servir de dépôt de ses matières
avec une prérogative de Cinq années, et la création
d'un second jour de Marché.

2^e Nettoyage par les Cantonniers, de la place

Création

une place au Guichet

Enquête.

Terrasses des Commerçants

Arrêté.

Marché

du Marché, moyennant le versement d'une somme de 200^{fr} par an et par jour de Marché. 3^e Versement, par M. Hervey, d'une somme de 4.500^{fr} soit environ la moitié de la dépense, pour la réfection de l'emplacement du Marché, et de l'Avenue du Maréchal Foch.

Cimetière - Renvoyé à l'étude, à la Commission
Constructions - des Travaux.

Gas

Rue du Guisson - La question est soumise à un examen, avant que le Conseil prenne une décision.

Demande Martin - Lecture est faite de la demande de M. Martin
Sanneau qui exploite l'hôtel de Bellevue, à Crasay, et par laquelle il sollicite l'autorisation d'apporter un panneau réclame au passage à niveau du Guichet.

Le Conseil

En sa délibération en date du 12 Oct. 1921. est d'avis de ne pas faire droit à ladite demande. M. le Maire présente au Conseil une demande d'un jeune homme de la classe 1922, qui a l'intention de réclamer l'allocation journalière, à titre de soutien de famille.

Grenadier René - Georges. Sans ressources personnelles, nombreuse famille. Très favorable. Le Conseil est d'avis de ne pas donner un avis favorable à l'abattage des platanes plantés sur le Boulevard Dubreuil.

Assistance - M^{me} Argant née Fortier, domiciliée passage aux Femmes en coches du chemin de fer, à son 2^e enfant, aucunes ressources personnelles, sans profession, ayant son domicile de secours à Crasay. Admise en 1^{re} partie.

Service médical gratuit - En raison de la situation de la famille Eclière, sont admis à l'Assistance médicale gratuite.

Eclière Max	8 ans
Eclière Renée	6 ans
Eclière Ida	3 ans
Eclière Juliette	2 ans

Fait et délibéré, en séance, à la Mairie d'Orsay les
jours mois et an ci. dessus.

sur. Lorne } B. Charton-Egros A. Colin
 } & Droux
 } ~~Carton~~ & Galand & Guinier
 } ~~Leclerc~~
L. Bruny } J. Dolais

Séance du 7 Avril 1923.

Convocation

Le mardi 3 Avril 1923.

Convocation du Conseil municipal, pour le Samedi
7 Avril à 8^h 1/2 du soir, à l'effet de délibérer sur les
affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.

sur. Lorne

L'an mil neuf cent vingt-trois, le Samedi 7
Avril, à 8^h 1/2 du soir, à la Mairie, les Membres compo-
sant le Conseil municipal d'Orsay, se sont réunis, sous
la présidence de M. Lorne, Maire, pour délibérer
sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Etaient présents: M. M. Lorne Maire, Charton-Egros
Adjoint, Droux, Grégoire, Eroux, Lichoux, Carton,
Lorne, Galand, Dolais, Colin.

Etaient absents: M. M. Comar, Sellier, Guinier
et M. M. Escande et Lorne, L'écédés.

A la majorité des voix, M. Dolais a été désigné pour
remplir les fonctions de Secrétaire, puis il donne
lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est
adopté sans observation.

La subvention de l'Etat allouée aux Sapeurs-Pom-
piers, s'élevant à 64⁴ 7/8, sera attribuée à l'achat
de matériel et équipement.

La fête communale de Saint-Euverte, est fixée au di-
manche 5 Août prochain.

Subvention

Sapeurs-Pompiers

Fête

Saint-Euverte